



République Française
Département de la Moselle

COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2016

L'an Deux Mille Seize le douze avril à dix-neuf heures trente minutes, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers Communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Michel SCHIBI, Denis BAUR, Roland BALCERZAK, MMES Viviane WINTERRATH, Brigitte GARSI, M. Patrick BAILY, Mme Katia GENET-MAINCION, M. Gérard THEIS,

MM. Charles DELION, Emile REICHER, Alain IMMER, Guy KREMER, Justin CONRADT, Mme Jacqueline CARON, MM. Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Guy LANGENFELD, Jacques TORMEN, MMES Marie-Thérèse WEBER, Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Francis SULTER, Jean WAGNER, Sisto SILVERIO, Alexis SOUCHON, Mme Nathalie SCHNOERING-BLUM, M. Mathieu PETERMANN, Mme Céline CONTRERAS, M. Roger GREULICH, MMES Isabelle RENOIR, Rachel ZIROVNIK, Maria METEAU, MM. Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Mme Sandrine TEITGEN, M. Benoit STEINMETZ, Mme Linda PLASSIART, M. Maurice LORENTZ, Mme Valérie CARDET, M. Jean-Marc VACCARO.

<u>Absents avec procuration :</u>	Gérard GUERDER	à	Sandrine TEITGEN
	Nicole CORTESE	à	Guy KREMER
	Christine ACKER	à	Jacqueline CARON
	Alieth FEUVRIER	à	Michel HERGAT
	Edouard CLEMENT	à	Maurice LORENTZ

Absents : Bernard SCHILZ, Elisabeth SPIELMANN,

Date de la convocation : 22 mars 2016

Nombre de membres en exercice :	47
Nombre de membres présents :	40
Nombre de votants :	45

Secrétaire de séance : Mathieu PETERMANN



Le Président salue les membres du Conseil de Communauté, la présence du public, des internautes, des services et de la presse.

Avant de passer à l'ordre du jour, il présente les agents ayant rejoint les effectifs du personnel communautaire :

- Vincent CATALDO, rédacteur non titulaire, chef du Service Instruction des Autorisations d'Urbanisme depuis le 14 mars.

Cette réunion dédiée essentiellement au vote des budgets, est le moment le plus important de l'année pour l'EPCI. Tous les élus ont été destinataires de tous les documents budgétaires au format papier, accompagnés d'une synthèse dans les délais réglementaires. Ceux-ci représentant un certain volume, le Président propose de réfléchir au sein de la commission des finances, d'un autre mode de fonctionnement pour 2017. Il confirme que ces budgets ont été bâtis conformément aux différentes réunions de travail et aux volontés politiques affichées.

Ensuite, le Président propose de se prononcer sur l'acceptation du projet de SDCI arrêté par le Préfet même si la CCCE n'a pas été saisie officiellement.

Le Président évoque à nouveau le projet d'abattoir. Il trouve dommage d'apprendre par voie de presse que la CC3F renonce à cet équipement après 5 années de travail. Il questionnera une dernière fois ses collègues du G6 lors de la prochaine réunion. Les agriculteurs sont toujours en attente d'un engagement concret des politiques quant à sa réalisation. Suivant la réponse du G6, le Président sollicitera à nouveau l'avis des élus communautaires afin de répondre définitivement aux agriculteurs.

Il rappelle que s'est tenue la 19^e édition du « Marché Aux Vins des Plus Beaux Villages de France » à Rodemack. 1800 visiteurs ont été accueillis à la grande satisfaction des viticulteurs et des producteurs. L'entrée basse du site de la Citadelle a été aménagée à cette occasion, celle-ci va être laissée dans cette configuration pour toute la saison touristique. Dans le cadre de la restauration du site, le Président réfléchit également à un partenariat avec les compagnons du devoir. Il reviendra exposer ce nouvel axe de travail le moment venu.

Il évoque aussi la très bonne fréquentation à l'occasion du Festival du Printemps Musical en Pays Mosellan qui s'est déroulé du 5 au 19 mars 2016, avec des concerts de très bonne qualité.

A l'occasion d'une prochaine séance de Conseil communautaire, le Président souhaite proposer un projet de motion afin que les élus se positionnent sur le projet autoroutier de l'A31 bis.

Interpellé par les réseaux sociaux et des habitants du territoire, le Président souhaite également aborder en point divers la question concernant la nouvelle génération de compteurs d'ERDF, Linky.

Enfin, il rappelle aux Maires son courrier en date du 9 mars 2016 et de la nécessité pour les conseils municipaux de se prononcer rapidement sur l'adoption des attributions de compensation.

Après l'appel nominal des conseillers, et constat que le quorum est atteint, il propose au Conseil de Communauté, qui approuve à l'unanimité, de désigner Mathieu PETERMANN comme secrétaire de séance.

1. Objet : Approbation du compte rendu de la séance du Conseil communautaire en date du 1^{er} mars 2016

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir approuver le compte rendu de la séance du Conseil communautaire en date du 1^{er} mars 2016.

2. Objet : Compte rendu au Conseil communautaire des décisions du Président du 24 février au 3 mars 2016

Dans le cadre de la délégation permanente donnée au Président le 6 mai 2014 par le Conseil communautaire, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les décisions relatives à la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget, il est attendu que le Président en rende compte au Conseil communautaire.

En conséquence le Président informe le Conseil communautaire que dans le cadre de cette délégation ont été prises les décisions suivantes :

Décision 2016-05 du 24 février 2016 :

Attribution du marché de location de six véhicules à la Société DIAC LOCATION à 93168 NOISY-LE-GRAND pour une durée de 48 mois (offre de base) avec un coût total de 72 477,12 € H.T., décomposé de la manière suivante :

- un véhicule SCENIC Business au prix de 339,95 € H.T. par mois
- un véhicule KANGOO Express compact au prix de 197,85 € H.T. par mois
- un véhicule CLIO Zen au prix de 186,04 € H.T. par mois
- un véhicule KANGOO Express au prix de 252,30 € H.T. par mois
- un véhicule KANGOO Express au prix de 239,56 € H.T. par mois
- un véhicule TRAFIC au prix de 294,24 € H.T. par mois

Les dates de livraison sont fixées dans le marché valant cahier des charges.

Décision 2016-06 du 29 février 2016 :

Attribution du marché de fourniture de sacs de tri sélectif à l'entreprise P.T.L. à 76860 OUVILLE LA RIVIERE pour un montant de 27 405, 00 € HT.

Décision 2016-07 du 3 mars 2016 :

Attribution du marché « Citadelle de Rodemack – Remise en état du site suite aux fouilles archéologiques » à l'entreprise CREA PAYSAGE ENVIRONNEMENT à 57330 ESCHERANGE pour un montant total de 152 050,00 € H.T.

Le Conseil de Communauté prend acte de ces décisions.

3. Objet : Compte rendu au Conseil communautaire des décisions du Bureau communautaire en date du 9 février 2016

Dans le cadre de la délégation permanente donnée au Bureau communautaire le 6 mai 2014 par le Conseil communautaire, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est attendu que le Bureau en rende compte au Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire a été destinataire du compte rendu de la séance du Bureau communautaire du 9 février 2016 par courriel du 9 mars 2016. Il est simplement rappelé ci-dessous la date, le numéro et l'objet des décisions.

Rapport n° 1 du 09/02/2016 :

Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir

Rapport n° 2 du 09/02/2016 :

Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 19 janvier 2016

<i>Affaires générales</i>

Rapport n° 3 du 09/02/2016 :

Tableau des emplois

Rapport n° 4 du 09/02/2016 :

Echange de terrains avec la Commune de Cattenom - rectification

Rapport n° 5 du 09/02/2016 :

Convention « Intégration des ouvrages dans l'environnement » avec Electricité Réseau Distribution France (ERDF) relative à l'application de l'article 8 du cahier des charges de concession

Rapport n° 6 du 09/02/2016 :

Contrat de Délégation de Service Public pour la gestion de l'Espace nautique CAP VERT – Validation du Règlement Intérieur et Approbation du POSS (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours)

<i>Culture - Patrimoine</i>

Rapport n° 7 du 09/02/2016 :

Convention de partenariat 2016 avec l'Association « Chants et Musique en Pays Mosellan »

Rapport n° 8 du 09/02/2016 :

Convention de partenariat 2013-2015 avec l'Association des Amis des Vieilles Pierres pour la Sauvegarde de Rodemack » – solde de subvention

Le Conseil de Communauté prend acte de ces décisions.

4. Objet : Modification des Commissions communautaires

Vu la délibération n° 19 du Conseil communautaire du 6 mai 2014 portant constitution des commissions facultatives suite au renouvellement du Conseil de Communauté,

Vu la délibération n° 5 du Conseil communautaire du 16 juin 2015 portant modification des Commissions communautaires par la constitution de deux commissions distinctes : Commission « Politique Aménagement de l'Espace, Développement Economique, Commission « Politique Tourisme et Relations Transfrontalières »,

Vu la délibération n° 5 du Conseil communautaire du 1^{er} décembre 2015 portant modification des commissions communautaires,

Vu la démission de Madame Nathalie MOCCIOLA, en tant que Conseillère communautaire représentant la Commune de Hettange-Grande, remplacée par Madame Nathalie SCHNOERING-BLUM,

Vu le règlement intérieur qui précise « qu'en cas de changement de conseiller communautaire dans une commune, le remplaçant prend automatiquement la place du sortant au sein des commissions concernées »,

Vu la demande de M. Guy LANGENFELD de participer aux travaux de la Commission « Tourisme-Relations transfrontalières »,

Il s'avère nécessaire de modifier la composition des commissions.

Il est rappelé que le nombre de membres de chaque commission est limité à 15, hormis la commission des Finances composée des Maires des Communes membres.

Le nombre limitatif de 15 ne comprend donc pas le Vice-Président représentant le Président.

Par ailleurs, dans le cadre de ce remaniement, il est rappelé, à toutes fins utiles, les préconisations de l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil intéressés à l'affaire qui en a fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire ».

Le Conseil communautaire à l'unanimité, procède à la modification des commissions communautaires :

**➤ COMMISSION : POLITIQUE AMENAGEMENT DE L'ESPACE,
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Madame	Katia GENET-MAINCION, conseillère communautaire de Berg-sur-Moselle
Messieurs	Guy KREMER, conseiller communautaire de la commune de Boust
	Justin CONRADT, conseiller communautaire de la commune de Breistroff-la-Grande
	Bernard ZENNER, conseiller communautaire de la commune de Cattenom
	Michel HERGAT, conseiller communautaire de la commune de Entringe
	Patrick BAILY, conseiller communautaire de la commune de Escherange
	Francis SULTER, conseiller communautaire de la commune de Fixem
Messieurs	Alexis SOUCHON, conseiller communautaire de la commune de Hagen
	Edouard CLEMENT, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
	Mathieu PETERMANN, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
Madame	Rachel ZIROVNIK, conseillère communautaire de la commune de Mondorff
Messieurs	Joseph GHAMO, conseiller communautaire de la commune de Puttelange-lès-Thionville
	Gérard GUERDER, conseiller communautaire de la commune de Rodemack
	Maurice LORENTZ, conseiller communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines
	Jean-Marc VACCARO, conseiller communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines

**➤ COMMISSION : POLITIQUE TOURISME ET RELATIONS
TRANSFRONTALIERES**

Madame	Viviane WINTERRATH, conseillère communautaire de Basse-Rentgen
Messieurs	Guy KREMER, conseiller communautaire de la commune de Boust
	Justin CONRADT, conseiller communautaire de la commune de Breistroff-la-Grande

Madame Jacqueline CARON, conseillère communautaire de la commune de Cattenom
Messieurs **Guy LANGENFELD, conseiller communautaire de la commune de Escherange**
Francis SULTER, conseiller communautaire de la commune de Fixem
Madame Brigitte GARSJ, conseillère communautaire de la commune de Gavisse
Messieurs Edouard CLEMENT, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
Mesdames Isabelle RENOIR, conseillère communautaire de la commune de Kanfen
Rachel ZIROVNIK, conseillère communautaire de la commune de Mondorff
Messieurs Joseph GHAMO, conseiller communautaire de la commune de Puttelingen-lès-Thionville
Gérard GUERDER, conseiller communautaire de la commune de Rodemack
Maurice LORENTZ, conseiller communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines

➤ COMMISSION : POLITIQUE SOCIALE

Monsieur Emile REICHER, conseiller communautaire de la commune de Beyren-lès-Sierck
Mesdames Nicole CORTESE, conseillère communautaire de la commune de Boust
Christine ACKER, conseillère communautaire de la commune de Cattenom
Alieth FEUVRIER, conseillère communautaire de la commune de Entringe
Monsieur Guy LANGENFELD, conseiller communautaire de la commune de Escherange
Mesdames Marie-Thérèse WEBER, conseillère communautaire de la commune de Evrange
Marie-Marthe DUTTA GUPTA, conseillère communautaire de la commune de Fixem
Céline CONTRERAS, conseillère communautaire de la commune de Hettange-Grande
Isabelle RENOIR, conseillère communautaire de la commune de Kanfen
Maria METEAU, conseillère communautaire de la commune de Mondorff
Rachel ZIROVNIK, conseillère communautaire de la commune de Mondorff
Valérie CARDET, conseillère communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines

➤ 4^e COMMISSION : POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

Messieurs Charles DELION, conseiller communautaire de la commune de Basse-Rentgen
Bernard SCHILZ, conseiller communautaire de la commune de Berg-sur-Moselle
Mesdames Marie-Thérèse WEBER, conseillère communautaire de la commune de Evrange
Marie-Marthe DUTTA GUPTA, conseillère communautaire de la commune de Fixem
Messieurs Jean WAGNER, conseiller communautaire de la commune de Gavisse
Sisto SILVERIO, conseiller communautaire de la commune de Hagen
Edouard CLEMENT, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
Madame Sandrine TEITGEN, conseillère communautaire de la commune de Rodemack
Monsieur Benoit STEINMETZ, conseiller communautaire de la commune de Roussy-le-Village

➤ 5^e COMMISSION : SUIVI DES TRAVAUX DE BATIMENTS, VOIRIE, ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS ET ASSAINISSEMENT

Monsieur Bernard SCHILZ, conseiller communautaire de la commune de Berg-sur-Moselle
Monsieur Alain IMMER, conseiller communautaire de la commune de Beyren-lès-Sierck
Monsieur Gérard THEIS, conseiller communautaire de la commune de Breistroff-la-Grande
Monsieur Bernard ZENNER, conseiller communautaire de la commune de Cattenom
Monsieur Jacques TORMEN, conseiller communautaire de la commune de Evrange
Monsieur Jean WAGNER, conseiller communautaire de la commune de Gavisse
Monsieur Roger GREULICH, conseiller communautaire de la commune de Hettange-Grande
Monsieur Denis BAUR, conseiller communautaire de la commune de Kanfen
Monsieur Joseph BAUER, conseiller communautaire délégué de la commune de Puttelingen-lès-Thionville

Madame Sandrine TEITGEN, conseillère communautaire de la commune de Rodemack
Madame Elisabeth SPIELMANN, conseillère communautaire de la commune de Zoufftgen

➤ 6^e COMMISSION : POLITIQUE CULTURE-PATRIMOINE

Madame Viviane WINTERRATH, conseillère communautaire de la commune de Basse-Rentgen
Monsieur Alain IMMER, conseiller communautaire de la commune de Beyren-lès-Sierck
Mesdames Nicole CORTESE, conseillère communautaire de la commune de Boust
Christine ACKER, conseillère communautaire de la commune de Cattenom
Jacqueline CARON, conseillère communautaire de la commune de Cattenom
Alieth FEUVRIER, conseillère communautaire de la commune de Entringe
Messieurs Guy LANGENFELD, conseiller communautaire de la commune de Escherange
Jacques TORMEN, conseiller communautaire de la commune de Evrange
Alexis SOUCHON, conseiller communautaire de la commune de Hagen
Mesdames **Nathalie SCHNOERING-BLUM, conseillère communautaire de la commune de Hettange-Grande**
Isabelle RENOIR, conseillère communautaire de la commune de Kanfen
Messieurs Joseph GHAMO, conseiller communautaire de la commune de Puttelange-lès-Thionville
Gérard GUERDER, conseiller communautaire de la commune de Rodemack
Mesdames Linda PLASSIART, conseillère communautaire de la commune de Roussy-le-Village
Valérie CARDET, conseillère communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines

➤ 7^e COMMISSION : POLITIQUE SPORT-LOISIRS

Mesdames Viviane WINTERRATH, conseillère communautaire de la commune de Basse-Rentgen
Katia GENET-MAINCION, conseillère communautaire de la commune de Berg-sur-Moselle
Messieurs Emile REICHER, conseiller communautaire de la commune de Beyren-lès-Sierck
Justin CONRADT, conseiller communautaire de la commune de Breistroff-la-Grande
Madame Jacqueline CARON, conseillère communautaire de la commune de Cattenom
Monsieur Michel HERGAT, conseiller communautaire de la commune de Entringe
Madame Maria METEAU, conseillère communautaire de la commune de Mondorff
Monsieur Maurice LORENTZ, conseiller communautaire de la commune de Volmerange-les-Mines

La présente délibération se substitue de plein droit aux précédentes délibérations relatives à la création et désignation des commissions communautaires et de ses membres.

Vote : Pour : 45
Abstention : 0
Contre : 0

5. Objet : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Troisième volet de la réforme territoriale, après la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM), la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a été promulguée le 07 août 2015.

La loi consacre la montée en puissance des intercommunalités en réaffirmant le principe de couverture intégrale du territoire national par les EPCI à fiscalité propre : communauté de

communes, d'agglomérations, urbaines ou encore métropoles. Néanmoins, ces intercommunalités, de tailles différentes, ont aujourd'hui des moyens trop faibles pour porter des projets d'envergure. La réforme amplifie le processus d'intégration des communes pour faire changer les intercommunalités d'échelle.

Ainsi, la loi prévoit le relèvement du seuil d'intercommunalité de 5 000 à 15 000 habitants permettant ainsi d'avoir davantage de capacité à agir au niveau des bassins de vie d'aujourd'hui, plus étendus que ceux d'hier. Il s'accompagne d'un mouvement de renforcement des compétences des intercommunalités (tourisme, aires d'accueil des gens du voyage, maisons de services publics, déchets, assainissement, eau), qui permettra la diminution du nombre de syndicats intercommunaux et génèrera des économies de gestion dans des services utilisés au quotidien par nos concitoyens comme l'eau, les déchets ou les transports.

Conformément à l'esprit de la loi, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté par M. le Préfet à la Commission départementale, le périmètre de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs reste identique,

Vu l'article 33 de la loi NOTRe,

Vu l'article L5210-1-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Moselle,

Considérant la délibération du Conseil communautaire en date du 27 octobre 2015,

Considérant que le périmètre de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs reste identique,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le schéma présenté,
- de confirmer que le périmètre de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs est conforme à l'esprit de la loi.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	45
Abstention :	0
Contre :	0

6. Objet : Rapport annuel sur l'égalité professionnelle femmes-hommes - Année 2015

Le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales impose aux communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, d'établir chaque année, préalablement à la présentation de leur budget, un rapport sur l'égalité professionnelle femmes-hommes, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le nombre d'agents présents au 31 décembre 2015 sur des emplois permanents est décomposé comme suit : 160 agents soit 147,61 ETP (équivalent temps plein) dont une première répartition peut être effectuée de la sorte : 103 femmes et 57 hommes.

Cette disparité s'explique par le fait que le personnel exerçant ses missions dans les multi-accueils, représentant la moitié des agents travaillant pour la CCCE, est majoritairement féminin (1 seul homme).

Déroulement de carrière / parcours professionnels

Au cours de l'année 2015, on remarque les mouvements suivants :

63 avancements d'échelons	dont 37 pour les femmes et 26 pour les hommes
15 avancements de grade	dont 8 pour les femmes et 7 pour les hommes
2 promotions internes	1 femme / 1 homme
1 nomination par voie de détachement	1 femme
5 nominations par voie de mutation	3 femmes / 2 hommes
37 recrutements (tous types confondus)	21 femmes / 16 hommes
11 nominations stagiaires	6 femmes / 5 hommes
17 titularisations	12 femmes / 5 hommes
2 disponibilités pour convenances personnelles	2 hommes
2 départs en retraite	1 femme / 1 homme
1 démission	1 femme

Répartition des agents par statut

Statut	Titulaires	Non titulaires	Apprenti(e)s	CUI
Femmes	79	19	4	1
Hommes	39	15	3	0
Total	118	34	7	1

Répartition des agents par temps de travail

Type de temps	Temps complet	Temps partiel	Temps non complet
Femmes	86	8	10
Hommes	56	1	0
Total	141	9	10

Répartition des agents par âge

Tranche d'âge	20 ans et -	21-30 ans	31-40 ans	41-50 ans	51-60 ans	60 ans et +
Femmes	3	25	24	29	21	1
Hommes	1	11	14	14	16	1
Total	4	36	38	43	37	2

L'âge moyen des femmes est de 39,24 ans et celui des hommes est de 41,39 ans.

Répartition des agents par filière et par catégorie

Filières		Administrative	Technique	Animation	Médico- sociale
Catégorie A	Femmes	5	0	0	6
	Hommes	4	4	0	0
Catégorie B	Femmes	8	0	0	10
	Hommes	1	11	0	0
Catégorie C	Femmes	14	17	13	25
	Hommes	3	30	0	1

A noter que parmi les apprentis, on en recense 4 de sexe féminin dans les métiers de la petite enfance et que les 3 apprentis de sexe masculin sont répartis sur la mécanique automobile, les finances et les espaces verts.

Rémunération

La rémunération brute annuelle moyenne des femmes est de 24 989,35 euros, celle des hommes de 26 902,00 euros.

Répartition du salaire annuel moyen par catégories

Salaire annuel moyen/ETP	Femmes	Hommes (hors emplois fonctionnels)
Catégorie A	31 665,68	45 422,72
Catégorie B	28 347,09	30 975,28
Catégorie C	24 185,08	22 055,37

Articulations vie professionnelle / vie personnelle

En 2015, 9 agents ont travaillé à temps partiel dont 8 femmes. Sur ces 8 femmes, 2 ont bénéficié d'un temps partiel pour élever un enfant de moins de 3 ans.

41,5 jours d'autorisation spéciale d'absence pour enfant malade ont été accordés en 2015 dont 34,5 jours pour les mamans et 7 jours pour les papas.

Aucun incident n'est remonté concernant les violences faites aux femmes.

De plus, un affichage de l'article du Code du Travail relatif au harcèlement sexuel et moral est fait dans chaque lieu destiné à recevoir le personnel communautaire.

Le rapport annuel a fait l'objet d'une présentation au Comité Technique pour avis en date du 29 mars 2016.

Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de prendre acte du rapport annuel sur l'égalité professionnelle femmes-hommes pour l'année 2015.

Le Conseil de Communauté prend acte de ce rapport.

7. Objet : Aménagement numérique – Convention bipartite relative au financement projet porté par Moselle Fibre et la CCCE

Le Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Moselle (ci-après dénommé « MOSELLE FIBRE ») a pour mission l'aménagement numérique sur le périmètre correspondant à celui des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale adhérents. MOSELLE FIBRE a pour vocation de porter l'ensemble des actions prévues dans le Schéma Directeur Départemental d'Aménagement Numérique. L'objectif fixé poursuivi est d'atteindre une couverture totale du territoire en Très Haut Débit FttH d'ici 2025.

MOSELLE FIBRE a été créé par arrêté préfectoral en date du 29 mai 2015.

Il exerce, au lieu et place de ses adhérents, le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par délibération du Conseil communautaire en date du 7 avril 2015, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a adhéré au Syndicat Mixte Ouvert d'Aménagement Numérique de la Moselle (dénomination devenue MOSELLE FIBRE par l'arrêté précité).

Ainsi, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a transféré sa compétence au titre de l'article L. 1425-1 du CGCT à MOSELLE FIBRE.

Lors de sa séance du 12 février 2016, le Bureau de MOSELLE FIBRE a souhaité que chaque membre s'engage, au travers d'une convention financière bipartite, à sceller son engagement financier pour ce projet. Ainsi, une convention type a été approuvée à l'unanimité des membres présents.

Cette convention fixe, d'une part, les modalités de la programmation technique et financière des investissements sur le territoire de la CCCE et, d'autre part, les modalités et les échéanciers de versement de ces participations financières. Elle fixe enfin les conditions de participations financières relatives au fonctionnement du Syndicat.

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 29 mars 2016,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'autoriser le Président à signer ladite convention, dont un projet est annexé ci-après,
- d'acter le montant de la participation financière de la CCCE pour l'année 2016 à hauteur de 3 711 000 € TTC conformément au montant inscrit à l'annexe 1 de la convention.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	45
Abstention :	0
Contre :	0

8. Objet : Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Lorraine Nord – Modification des statuts

Vu l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du SYDELON en date du 2 mars 2016 adoptant la modification de ses statuts afin d'établir son siège social au 1A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ,

Considérant que l'actuel siège du SYDELON est situé à l'Hôtel de communauté, 1 rue de Wendel 57705 HAYANGE,

Dans un objectif de bonne administration, il apparaît donc nécessaire de procéder à une modification statutaire afin d'établir le nouveau siège.

L'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« L'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale délibère sur les modifications statutaires autres que celles visées par les articles L. 5211-17 à L. 5211-19 et autres que celles relatives à la dissolution de l'établissement.

A compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement.

La décision de modification est prise par arrêté du représentant ou des représentants de l'Etat dans le ou les départements intéressés ».

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'émettre un avis favorable à la modification du siège social du SYDELON sis 1A avenue Gabriel Lippmann à 57970 YUTZ,
- d'émettre un avis favorable à la modification des statuts du SYDELON ci-annexés.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	45
Abstention :	0
Contre :	0

9. Objet : Budget général – Vote du Compte administratif 2015, du compte de gestion 2015 et affectation du résultat

Considérant le compte de gestion 2015 établi par la Trésorerie Principale Thionville et Trois Frontières,

Considérant le compte administratif 2015 présenté par le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant le tableau de synthèse des écritures comptables suivant :

CA 2015	Résultat antérieur	Part affectée invt	Résultat net antérieur	Dépenses 2015	Recettes 2015	Résultat exercice	Résultat Clôture 2015
Fonctionnement	4 803 641,77 €	4 803 641,77 €	0,00 €	31 301 053,27 €	36 866 103,68 €	5 565 050,41 €	5 565 050,41 €
Investissement	3 895 542,54 €		3 895 542,54 €	9 654 958,31 €	10 969 316,25 €	1 314 357,94 €	5 209 900,48 €
TOTAL	8 699 184,31 €	4 803 641,77 €	3 895 542,54 €	40 956 011,58 €	47 835 419,93 €	6 879 408,35 €	10 774 950,89 €
Restes à réaliser Investissement				8 503 610,56 €	4 666 469,36 €	-3 837 141,20 €	-3 837 141,20 €
Résultat global clôture							6 937 809,69 €

Le Président sort de la salle de séance pendant le vote du compte administratif et ne prend pas part au vote.

Après avis favorable du Bureau communautaire du 29 mars 2016,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter le compte de gestion 2015 du budget général fourni par Monsieur le comptable public,
- d'adopter le compte administratif 2015 du budget général présenté,
- d'affecter la somme de 4 000 000 € en recettes, à la section d'investissement à l'article 1068 et de reporter en recettes de fonctionnement la somme de 1 565 050,41 € à l'article 002 sur l'exercice 2016,
- de reporter la somme de 5 209 900,48 € en recettes, à la section d'investissement à l'article 001 sur l'exercice 2016.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 44
 Abstention : 0
 Contre : 0

10. Objet : Budget service assainissement collectif – Vote du compte administratif 2015, du compte de gestion 2015 et affectation du résultat

Considérant le compte de gestion 2015 établi par la Trésorerie Principale Thionville et Trois Frontières,

Considérant le compte administratif 2015 présenté par le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant le tableau de synthèse des écritures comptables suivant :

CA 2015	Résultat antérieur	Part affectée invt	Résultat net antérieur	Dépenses 2015	Recettes 2015	Résultat exercice	Résultat Clôture 2015
Fonctionnement	342 295,67 €	342 295,67 €	0,00 €	2 318 846,65 €	3 021 463,68 €	702 617,03 €	702 617,03 €
Investissement	-4 732 261,34 €		-4 732 261,34 €	1 432 332,33 €	6 690 049,41 €	5 257 717,08 €	525 455,74 €
TOTAL	-4 389 965,67 €	342 295,67 €	-4 732 261,34 €	3 751 178,98 €	9 711 513,09 €	5 960 334,11 €	1 228 072,77 €
Reste à réaliser Investissement				598 965,20 €	1 347 715,22 €	748 750,02 €	748 750,02 €
Résultat global clôture							1 976 822,79 €

Le Président sort de la salle de séance pendant le vote du compte administratif et ne prend pas part au vote.

Après avis favorable du Bureau communautaire du 29 mars 2016,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter le compte de gestion 2015 du budget assainissement fourni par Monsieur le comptable public,
- d'adopter le compte administratif 2015 du budget assainissement présenté,
- de reporter la somme de 702 617,03 € en recettes, à la section de fonctionnement à l'article 002 sur l'exercice 2016,
- de reporter la somme de 525 455,74 € en recettes, à la section d'investissement à l'article 001 sur l'exercice 2016.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 44
Abstention : 0
Contre : 0

11. Objet : Budget service assainissement non collectif - Vote du compte administratif 2015, du compte de gestion 2015 et affectation du résultat

Considérant le compte de gestion 2015 établi par la Trésorerie Principale Thionville et Trois Frontières,

Considérant le compte administratif 2015 présenté par le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant le tableau de synthèse des écritures comptables suivant :

CA 2015	Résultat antérieur	Part affectée invt	Résultat net antérieur	Dépenses 2015	Recettes 2015	Résultat exercice	Résultat Clôture 2015
Fonctionnement	19 151,10 €		19 151,10 €	15 905,02 €	16 021,50 €	116,48 €	19 267,58 €
Investissement							
TOTAL	19 151,10 €		19 151,10 €	15 905,02 €	16 021,50 €	116,48 €	19 267,58 €
Restes à réaliser Investissement							
Résultat global clôture							19 267,58 €

Le Président sort de la salle de séance pendant le vote du compte administratif et ne prend pas part au vote.

Après avis favorable du Bureau communautaire du 29 mars 2016,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter le compte de gestion 2015 du budget assainissement non collectif fourni par Monsieur le comptable public,
- d'adopter le compte administratif 2015 du budget assainissement non collectif présenté,
- de reporter la somme de 19 267,58 € en recettes, à la section de fonctionnement à l'article 002 sur l'exercice 2016.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 44
Abstention : 0
Contre : 0

12. Objet : Budget restaurant Petite Carcassonne – Vote du compte administratif 2015, du compte de gestion 2015 et affectation du résultat

Considérant le compte de gestion 2015 établi par la Trésorerie Principale Thionville et Trois Frontières,

Considérant le compte administratif 2015 présenté par le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant le tableau de synthèse des écritures comptables suivant :

CA 2015	Résultat antérieur	Part affectée invt	Résultat net antérieur	Dépenses 2015	Recettes 2015	Résultat exercice	Résultat Clôture 2015
Fonctionnement	-104 404,61 €		-104 404,61 €	74 290,59 €	32 019,15 €	-42 271,44 €	-146 676,05 €
Investissement	-24 024,41 €		-24 024,41 €	29 112,31 €	3 984,21 €	-25 128,10 €	-49 152,51 €
TOTAL	-128 429,02 €		-128 429,02 €	103 402,90 €	26 003,36 €	-67 399,54 €	-195 828,56 €
Restes à réaliser Investissement				2 942,66 €	0 €	2 942,66 €	2 942,66 €
Résultat global clôture							-198 771,22 €

Le Président sort de la salle de séance pendant le vote du compte administratif et ne prend pas part au vote.

Après avis favorable du Bureau communautaire du 29 mars 2016,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter le compte de gestion 2015 du budget de la Petite Carcassonne fourni par Monsieur le comptable public,
- d'adopter le compte administratif 2015 du budget de la Petite Carcassonne présenté,
- de reporter la somme de 146 676,05 € en dépenses, à la section de fonctionnement à l'article 002 sur l'exercice 2016,
- de reporter la somme de 49 152,51 € en dépenses, à la section d'investissement à l'article 001 sur l'exercice 2016.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 44
Abstention : 0
Contre : 0

13. Objet : Budget Zone d'Activités Economiques de Kanfen - Vote du compte administratif 2015, du compte de gestion 2015 et affectation du résultat

Considérant le compte de gestion 2015 établi par la Trésorerie Principale Thionville et Trois Frontières,

Considérant le compte administratif 2015 présenté par le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant le tableau de synthèse des écritures comptables suivant :

CA 2015	Résultat antérieur	Part affectée invt	Résultat net antérieur	Dépenses 2015	Recettes 2015	Résultat exercice	Résultat Clôture 2015
Fonctionnement	855 055,32 €		855 055,32 €	3 881 498,40 €	3 881 498,40 €	0,00 €	855 055,32 €
Investissement	-1 266 894,47 €		-1 266 894,47 €	4 040 293,16 €	3 721 170,39 €	-319 122,77 €	-1 586 017,24 €
TOTAL	-411 839,15 €		-411 839,15 €	7 921 791,56 €	7 602 668,79 €	-319 122,77 €	-730 961,92 €
Restes à réaliser Investissement							
Résultat global clôture							-730 961,92 €

Le Président sort de la salle de séance pendant le vote du compte administratif et ne prend pas part au vote.

Après avis favorable du Bureau communautaire du 29 mars 2016,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter le compte de gestion 2015 du budget zone d'activités de Kanfen fourni par Monsieur le comptable public,

- d'adopter le compte administratif 2015 du budget zone d'activités de Kanfen présenté,
- de reporter la somme de 855 055,32 € en recettes, à la section de fonctionnement à l'article 002 sur l'exercice 2016,
- de reporter la somme de 1 586 017,24 € en dépenses, à la section d'investissement à l'article 001 sur l'exercice 2016.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 44
 Abstention : 0
 Contre : 0

14. Objet : Budget Zone d'Activités Economiques de Hettange-Grande – Vote du compte administratif 2015, du compte de gestion 2015 et affectation du résultat

Considérant le compte de gestion 2015 établi par la Trésorerie Principale Thionville et Trois Frontières,

Considérant le compte administratif 2015 présenté par le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant le tableau de synthèse des écritures comptables suivant :

CA 2015	Résultat antérieur	Part affectée invt	Résultat net antérieur	Dépenses 2015	Recettes 2015	Résultat exercice	Résultat Clôture 2015
Fonctionnement				0 €	0 €	0 €	0 €
Investissement	-1 369 813,56 €		-1 369 813,56 €	0 €	0 €	0 €	-1 369 813,56 €
TOTAL	-1 369 813,56 €		-1 369 813,56 €	0 €	0 €	0 €	-1 369 813,56 €
Restes à réaliser Investissement							
Résultat global clôture							-1 369 813,56 €

Le Président sort de la salle de séance pendant le vote du compte administratif et ne prend pas part au vote.

Après avis favorable du Bureau communautaire du 29 mars 2016,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter le compte de gestion 2015 du budget zone d'activités de Hettange-Grande fourni par Monsieur le comptable public,
- d'adopter le compte administratif 2015 du budget zone d'activités de Hettange-Grande présenté,
- de reporter la somme de 1 369 813,56 € en dépenses, à la section d'investissement à l'article 001 sur l'exercice 2016.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 44
 Abstention : 0
 Contre : 0

15. Objet : Budget Zone d'Activités Economiques de Entrange – Vote du compte administratif 2015, du compte de gestion 2015 et affectation du résultat

Considérant le compte de gestion 2015 établi par la Trésorerie Principale Thionville 3 Frontières,

Considérant le compte administratif 2015 présenté par le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant le tableau de synthèse des écritures comptables suivant :

CA 2015	Résultat antérieur	Part affectée invt	Résultat net antérieur	Dépenses 2015	Recettes 2015	Résultat exercice	Résultat Clôture 2015
Fonctionnement	220 755,25 €		220 755,25 €	1 169 007,06 €	1 172 573,46 €	3 566,40 €	224 321,65 €
Investissement	-352 001,95 €		-352 001,95 €	1 206 028,23 €	1 187 571,82 €	-18 456,41 €	-370 458,36 €
TOTAL	-131 246,70 €		-131 246,70 €	2 375 035,29 €	2 360 145,28 €	-14 890,01 €	-146 136,71 €
Restes à réaliser Investissement							
Résultat global clôture							-146 136,71 €

Le Président sort de la salle de séance pendant le vote du compte administratif et ne prend pas part au vote.

Après avis favorable du Bureau communautaire du 29 mars 2016,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'adopter le compte de gestion 2015 du budget zone d'activités de Entrange fourni par Monsieur le comptable public,
- d'adopter le compte administratif 2015 du budget zone d'activités de Entrange présenté,
- de reporter la somme de 224 321,65 € en recettes, à la section de fonctionnement à l'article 002 sur l'exercice 2016,
- de reporter la somme de 370 458,36 € en dépenses, à la section d'investissement à l'article 001 sur l'exercice 2016.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 44
 Abstention : 0
 Contre : 0

16. Objet : Autorisations de programme - Prolongation de la durée de l'AP n°1 et ajustement des crédits de paiement

Il convient d'ajuster les crédits de paiement des Autorisations de Programme des opérations suivantes :

- travaux d'Enfouissement des Réseaux Aériens (AP n°1)
- travaux de requalification des voiries (AP n°2)
- travaux Citadelle (AP n°3)
- travaux aménagement numérique (AP n°4)

➤ Prolongation de l'Autorisation de Programme n° 1 (Enfouissement des Réseaux Aériens)

Les travaux liés à l'Autorisation de Programme n°1 n'ont pas pu être réalisés en totalité sur 2016.

Il est par conséquent nécessaire de prolonger la durée de l'AP n°1 jusqu'en 2017.

➤ Situation des Autorisations de Programme et des crédits de paiement au 31 décembre 2015.

Autorisation de programme			Crédit de paiement 2015			
Numéro	Libellé	Montant	Inscrit	Réalisé	Reste à réaliser	A ventiler
01-2012	ERA sur VICC	11 172 000 €	6 174 847,51 €	2 143 446,58 €	1 318 787,74 €	2 712 613,19 €
02-2012	VICC	21 200 000 €	6 124 987,38 €	2 330 012,00 €	3 030 658,38 €	764 317,00 €
03-2012	Citadelle	23 000 000 €	1 362 316,44 €	518 672,72 €	515 000 €	328 643,72 €
04-2013	Aménagement numérique	8 500 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Les travaux liés aux Autorisations de Programme n'ayant pas pu être réalisés en totalité, conformément aux prévisions de l'exercice 2015, il convient de reporter les crédits restant à réaliser sur l'exercice 2016 et d'en lisser le solde selon un nouveau rythme.

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 29 mars 2016,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'ajuster les crédits de paiement des autorisations de programme comme ci-après :

Autorisation de Programme ERA sur VICC n°01-2012

Montant de l'AP	CP 2012 corrigés	2013 corrigés	2014 corrigés	2015 corrigés	2016	2017
11 172 000 €	730 048,55 €	1 583 371,98 €	2 064 278,78 €	2 143 446,58 €	4 510 787,74 €	140 066,37 €

Autorisation de Programme VICC n°02-2012

Montant de l'AP	CP 2012 corrigés	2013 corrigés	2014 corrigés	2015	2016	2017	2018
21 200 000 €	945 987,54 €	3 095 752,02 €	2 296 415,85 €	2 330 012,00 €	7 120 658,38 €	2 705 587,00 €	2 705 587,21 €

Autorisation de Programme Citadelle n°03-2012

Montant de l'AP	CP 2012 corrigés	2013 corrigés	2014 corrigés	2015 corrigés	2016	2017	2018
23 000 000 €	1 753 593,36 €	1 934 628,00 €	1 234 865,73 €	518 672,72 €	1 815 000 €	3 148 648 €	3 148 648 €

2019	2020	2021
3 148 648 €	3 148 648 €	3 148 648,19 €

Autorisation de Programme Aménagement numérique n° 04-2013

Montant de l'AP	CP 2013 corrigés	2014 corrigés	2015	2016	2017	2018
8 500 000 €	41 845,05 €	33 199,04 €	0	3 711 000 €	1 700 000 €	3 013 955,91 €

Les crédits concernant l'ensemble de ces Autorisations de Programme pour l'exercice 2016 seront inscrits au budget primitif.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 45
 Abstention : 0
 Contre : 0

17. Objet : Présentation des Restes à Réaliser 2015 sur l'exercice 2016

Conformément à l'article R.2311-11 du CGCT,

Conformément à la circulaire relative au contrôle budgétaire notifiée par les services préfectoraux,

Les Restes à Réaliser constituent un élément essentiel pour le calcul de la reprise des résultats et de l'équilibre du budget ainsi que pour le contrôle de la sincérité des documents budgétaires.

Leur inscription budgétaire et leur présentation au Conseil communautaire ont un caractère obligatoire.

Budget général

Chapitre	Objet	Dépenses	Recettes
Chapitre 10	Dotation, Fonds divers et réserves		748 614,71 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement		756 000,00 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	926 248,78 €	
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	68 862,97 €	

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	29 035,30 €	
Chapitre 23	Immobilisations en cours	299 145,28 €	
Chapitre 45	Opérations d'investissement sous mandat	2 315 872,11 €	3 161 854,65 €
Ap n° 1	Travaux d'enfouissement des réseaux aériens	1 318 787,74 €	
Ap n°2	Travaux de requalification de voirie	3 030 658,38 €	
Ap n°3	Travaux citadelle	515 000,00 €	
	TOTAL	8 503 610,56 €	4 666 469,36 €

Budget annexe Assainissement collectif

Chapitre	Objet	Dépenses	Recettes
Chapitre 13	Subventions d'investissement		1 347 715,22 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	26 285,44 €	
Chapitre 23	Immobilisations en cours	572 679,76 €	
	TOTAL	598 965,20 €	1 347 715,22 €

Budget annexe restaurant "La petite carcassonne"

Chapitre	Objet	Dépenses	Recettes
Chapitre 21	Immobilisation corporelles	2 942,66 €	
	TOTAL	2 942,66 €	

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de prendre acte des Restes à Réaliser 2015 sur l'exercice 2016, susvisés.

Le Conseil de Communauté prend acte.

18. Objet : Budget principal – Exercice 2016

Après avis favorable du Bureau communautaire du 29 mars 2016,

1. Budget principal – exercice 2016

Budget Principal	Montant
Section de fonctionnement	
Dépenses et recettes	39 482 740,41 €
Section d'investissement	
Dépenses et recettes y compris les restes à réaliser	33 935 067,84 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le budget primitif principal comme présenté ci-dessus, en précisant que le vote est fait au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, et du chapitre avec une présentation informative des opérations pour la section investissement.

2. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de maintenir en 2016 le taux de la TEOM à zéro sur les 2 zones communautaires : Hettange-Grande et les 19 autres communes membres.

3. Fiscalité

Comme évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire,

Il est proposé à l'assemblée communautaire de fixer les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

Objet	Bases d'imposition effectives 2015	Taux 2015	Bases prévisionnelles 2016	Taux 2016	Produit réel 2015	Produit 2016 attendu
CFE	62 858 775	19,31%	63 671 000	20,77%	12 138 030 €	13 224 467 €
Taxe Habitation	31 175 577	7,70%	31 897 000	7,70%	2 400 520 €	2 456 069 €
Taxe Foncier Bâti	64 705 466	9,08%	65 465 000	9,17%	5 875 257 €	6 003 140 €
Taxe Foncier Non Bâti	529 870	3,31%	535 300	3,31%	17 539 €	17 718 €
Total					20 431 346 €	21 701 394 €

Le taux de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) sera porté à 20,77 %, conformément au dispositif de majoration spéciale confirmé par la loi de Finances.

Le taux de foncier bâti sera porté à 9,17 % (+1 %) conformément à l'adoption du pacte fiscal et financier 2015/2019.

Les autres taux demeurent inchangés.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 45
Abstention : 0
Contre : 0

19. Objet : Budget primitif service assainissement collectif – Exercice 2016

Après avis favorable du Bureau communautaire du 29 mars 2016,

1. Budget primitif

Il est proposé au Conseil communautaire, d'approuver le budget primitif du service assainissement comme suit, en précisant que le vote est fait au niveau du chapitre pour les sections d'exploitation et d'investissement.

Budget assainissement collectif	Montant
Section de d'exploitation	
Dépenses et recettes	4 007 514,00 €
Section d'investissement	
Dépenses et recettes y compris restes à réaliser	9 639 951,00 €

2. Redevance assainissement

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire du 1^{er} mars 2016,

Il est proposé au Conseil communautaire d'augmenter de 30 cents la redevance assainissement en 2016 sur l'ensemble du territoire communautaire.

Ainsi les redevances sont les suivantes :

- 2,05 €/m³ pour les habitations raccordées et épurées ;
- 1,25 €/m³ pour les habitations équipées d'un assainissement autonome raccordées et non épurées.

Cette augmentation prendra effet le 1^{er} septembre 2016.

3. Contribution eaux pluviales

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de maintenir le montant 2015 de la contribution eaux pluviales soit 442 857,39 HT (473 857,41 € TTC).

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 38
Abstention : 7
Contre : 0

20. Objet : Budget primitif service assainissement non collectif –Exercice 2016

Après avis favorable du Bureau communautaire du 29 mars 2016,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le budget primitif du service d'assainissement non collectif comme suit, en précisant que le vote est fait au niveau du chapitre pour les sections d'exploitation et d'investissement.

Budget assainissement non collectif	Montant
Section de fonctionnement	
Dépenses et recettes	467 472,58 €
Section d'investissement	
Dépenses et recettes	./.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 45
Abstention : 0
Contre : 0

21. Objet : Budget annexe Restaurant « la Petite Carcassonne » – Versement d’une subvention d’équilibre – Exercice 2016

Conformément aux articles L2224-1 et L2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les budgets annexes de lotissements ou d’aménagement de zones d’activités et ceux retraçant l’exploitation du domaine privé de la collectivité (location immobilière, atelier-relais, etc...) ne sont pas des budgets SPIC. Ils peuvent être subventionnés par le budget principal à condition que cela ne conduise pas à des tarifs anormalement bas pour l’usager qui seraient constitutifs de libéralités, et à condition que cela n’entraîne pas une méconnaissance des règles afférentes aux interventions économiques des collectivités territoriales.

Les comptes définitifs du budget annexe Restaurant « la Petite Carcassonne » 2016 font apparaître la balance suivante :

Section d’investissement :

Dépenses : 17 096,00 €

Recettes : 8 043,70 €

Déficit : 109 052,30 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 507 160,00 €

Recettes : 348 000,00 €

Déficit : 159 160,00 €

Déficit cumulé : 268 212,30 €

Considérant que le budget annexe Restaurant « la Petite Carcassonne » ne dispose pas de recettes disponibles pour couvrir le déficit 2015,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 29 mars 2016,

Il est proposé au Conseil Communautaire,

- de procéder au versement sur l’exercice 2016 d’une subvention d’équilibre du budget principal de la CCCE d’un montant de 268 212,30 € au budget annexe Restaurant « la Petite Carcassonne » correspondant au déficit de l’exercice.**
- le montant de cette subvention d’équilibre est repris au compte :**
 - 657363 en dépenses de fonctionnement du budget principal,**
 - 7477 en recettes de fonctionnement du budget annexe Restaurant « la Petite Carcassonne ».**

Cette subvention d’équilibre se limitera à couvrir le déficit réel constaté et en aucun cas n’impactera les tarifs des repas servis qui s’inscrivent dans un champ concurrentiel.

Le Conseil de Communauté accepte à l’unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 45
Abstention : 0
Contre : 0

22. Objet : Budget annexe Restaurant « la Petite Carcassonne »- Exercice 2016

Après avis favorable du Bureau communautaire du 29 mars 2016,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le budget primitif du service de restauration de la petite Carcassonne comme suit, en précisant que le vote est fait au niveau du chapitre pour les sections d'exploitation et d'investissement.

Budget restaurant la Petite Carcassonne	Montant
Section de fonctionnement	
Dépenses et recettes	616 212,30 €
Section d'investissement	
Dépenses et recettes	117 096,00 €

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 45
Abstention : 0
Contre : 0

23. Objet : Budget primitif Zone d'Activités Economiques de Kanfen- Exercice 2016

Après avis favorable du Bureau communautaire du 29 mars 2016,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le budget primitif de la Zone d'Activités Economiques de Kanfen comme suit, en précisant que le vote est fait au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Budget ZAE Kanfen	Montant
Section de fonctionnement	
Dépenses et recettes	3 869 573,03 €
Section d'investissement	
Dépenses et recettes	3 869 573,03 €

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 45
Abstention : 0
Contre : 0

24. Objet : Budget primitif Zone d'Activités Economiques de Hettange-Grande - Exercice 2016

Après avis favorable du Bureau communautaire du 29 mars 2016,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le budget primitif de la Zone d'Activités Economiques de Hettange-Grande comme suit, en précisant que le vote est fait au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Budget ZAE Hettange-Grande	Montant
Section de fonctionnement	
Dépenses et recettes	1 823 969,46 €
Section d'investissement	
Dépenses et recettes	1 823 969,46 €

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 45
Abstention : 0
Contre : 0

25. Objet : Budget primitif Zone d'Activités Economiques de Entringe - Exercice 2016

Après avis favorable du Bureau communautaire du 29 mars 2016,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le budget primitif de la Zone d'Activités Economiques d'Entringe, comme suit, en précisant que le vote est fait au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Budget ZAE Entrange	Montant
Section de fonctionnement	
Dépenses et recettes	1 638 801,47 €
Section d'investissement	
Dépenses et recettes	1 676 918,18 €

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 45
 Abstention : 0
 Contre : 0

26. Objet : Budget primitif « Bois et énergie » et versement d'une subvention d'équilibre – Exercice 2016

Après avis favorable du Bureau communautaire du 29 mars 2016,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le budget primitif du service « Bois et énergie » comme suit, en précisant que le vote est fait au niveau du chapitre pour les sections d'exploitation et d'investissement.

Budget Bois et énergie	Montant
Section de fonctionnement	
Dépenses et recettes	66 000 €
Section d'investissement	
Dépenses et recettes	163 000 €

- de verser au budget nouvellement créé une subvention d'équilibre d'un montant de 61 000 €. Ce versement vers un budget SPIC revêt un caractère dérogatoire et exceptionnel motivé par la réalisation d'investissements dédiés, que seul un recours à l'emprunt ne peut être en mesure de financer dans l'état actuel de développement de la filière bois énergie (article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales : « si le fonctionnement du service exige la réalisation d'investissements, qui en raison de leur importance, et eu égard au nombre d'utilisateurs ne peuvent être financés, sans augmentation excessive des tarifs »).

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 45
 Abstention : 0
 Contre : 0

26. Objet : Divers

- Interpellé par les réseaux sociaux et des habitants du territoire, le Président souhaite recueillir l'avis technique du Conseil communautaire concernant la nouvelle génération de compteurs d'ERDF, Linky et peut-être un positionnement collégial.

Deux aspects sont soulevés : leur champ magnétique qui n'est pas démontré et la protection des données collectées. La CNIL a été claire, les données sont conservées au niveau local et ne peuvent pas être transmises à des tiers sans le consentement des abonnés.

Egalement interpellé, Michel HERGAT a sollicité les services de la Sous-Préfecture pour recueillir des informations en la matière. Il transmettra à l'ensemble des élus la réponse qui lui sera apportée.

Devant le manque de communication de l'Etat, Mathieu PETERMANN propose que l'Association des Maires du Canton se saisisse de la question et prenne attache auprès d'ErDF pour centraliser les demandes d'information et les inquiétudes de l'ensemble des élus.

- Un projet de motion sur le projet autoroutier de l'A31 bis sera proposé lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire sur la base de la motion prise par le SMITU, celle-ci ne se prononçant pas sur le tracé alternatif au contournement ouest de Thionville.

Aucun conseiller ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 h 37.

Le Secrétaire de séance :
Mathieu PETERMANN



Le Président :
Michel PAQUET



